

Modalités et conditions de la carte en temps réel

En activant la carte en temps réel (ci-après « carte en temps réel » ou « carte »), vous acceptez d'être lié à toutes ces modalités et conditions régissant votre usage de la carte. Les présentes modalités et conditions devraient être conservées dans un endroit sûr pour consultation ultérieure.

La carte en temps réel vous est offerte par AZGA Service Canada Inc. Qui fait affaire sous la dénomination commerciale Allianz Global Assistance (ci-après « Allianz » ou « nous ») pour votre utilisation dans le cadre d'une police d'assurance de voyage vendue par Allianz.

La carte en temps réel est émise pour Allianz par Wirecard Bank Limited et vous est fournie par Allianz dans le but de faciliter les paiements en vertu de votre police d'assurance voyage. La carte restera la propriété de Wirecard Bank Limited et doit être remise sur demande. La carte n'est pas transférable, et peut être annulée, reprise, révoquée ou suspendue à tout moment et sans préavis, conformément aux lois applicables.

Vous pouvez utiliser la carte, lorsque spécifiquement autorisé par Allianz, afin de payer pour des biens ou des services en vertu de la police d'assurance voyage. Les fonds sont détenus par Allianz, au nom de votre souscripteur, et ne sont pas transférés sur la carte avant qu'Allianz n'autorise le paiement précis qui doit être effectué. La carte n'est pas une carte de crédit et n'est nullement associée à tout compte de dépôt que vous pourriez avoir. Vous ne gagnerez ou ne recevrez aucun intérêt sur les fonds qui sont accessibles par l'entremise de la carte. Vous n'êtes pas autorisé à bénéficier de toute assurance dépôts concernant les fonds qui peuvent être accessibles par l'entremise de la carte.

Achats

Sur approbation préalable, les fonds nécessaires pour couvrir vos frais médicaux et ceux associés au retard de vos bagages seront transférés sur votre carte en temps réel au moment opportun et pourront uniquement être utilisés chez un marchand désigné qui accepte MasterCard. La carte n'autorisera le paiement chez aucun autre marchand. Aucun achat additionnel ne peut être fait et tout montant non utilisé sera récupéré par Allianz au nom de votre souscripteur après que vous ayez utilisé les fonds conformément à l'autorisation qui vous aura préalablement été accordée. Tout achat non autorisé sera votre responsabilité.

No additional purchases can be made and any unused funds will be recovered by Allianz on behalf of your underwriter following your pre-authorized use of the funds.

NIP d'activation

Si vous avez besoin d'assistance médicale ou que vos bagages sont retardés, vous recevrez un numéro d'identification personnel à utilisation unique par messagerie texte (SMS) ou toute autre méthode dont nous aurons convenu avec vous. Les fonds seront transférés sur votre carte pour vous permettre de payer uniquement les montants nécessaires et autorisés et seulement chez un marchand désigné qui accepte MasterCard. **Si vous avez besoin d'assistance médicale, que vous souhaitez recevoir le NIP ou que vous éprouvez des difficultés avec la carte en temps réel, veuillez nous appeler au 1-800-995-1662.**

Reçus

Veillez conserver les reçus de toutes les transactions effectuées avec la carte en temps réel. Allianz pourrait vérifier vos transactions et vos reçus.

Besoin d'aide?

Limitations

Le montant est ajouté à la carte à tout moment dans le but de couvrir le paiement de vos besoins immédiats en matière d'assistance voyage, lesquels auront été approuvés par Allianz. Vous serez tenu financièrement responsable de toute demande de règlement des frais médicaux considérée fausse ou trompeuse ou de tout paiement qui n'est pas permis par votre police d'assurance. Il est entendu que l'utilisation de la carte est autorisée sous réserve de votre admissibilité à votre police d'assurance et ses exclusions, conditions et restrictions. La carte peut uniquement être utilisée conformément aux exigences de votre police en ce qui concerne la présentation d'une demande de règlement.

Utilisation permise de la carte en temps réel

Vous ne pouvez transférer la carte à une personne dont le nom ne figure pas sur la police. Si Allianz vous en a donné l'autorisation, vous, en tant que titulaire de la police, êtes la seule personne à pouvoir utiliser la carte. Un mauvais usage de la carte pourrait mener à des procédures judiciaires ou des coûts financiers qui seraient votre responsabilité.

Responsabilité en cas de perte, de vol ou de mauvaise utilisation de la carte

Vous devez prendre les précautions nécessaires pour protéger votre numéro d'identification personnel et la carte contre la perte, la mauvaise utilisation ou le vol. Afin de protéger votre numéro d'identification personnel, veuillez le conserver séparément de la carte et ne pas le divulguer volontairement. Si vous égarez la carte ou savez ou suspectez que votre carte a été utilisée par quelqu'un d'autre que vous, veuillez immédiatement communiquer avec nous au numéro mentionné plus haut.

Modification du présent contrat

Allianz se réserve le droit de résilier, changer, modifier, suspendre, améliorer ou interrompre les éléments de la carte en tout ou en partie, temporairement ou définitivement, sans préavis. Vous acceptez que la prise de telles mesures n'engage en rien la responsabilité d'Allianz et de ses représentants envers vous ou toute tierce partie.

Échéance

Vous ne pouvez utiliser la carte à moins de détenir une police d'assurance voyage en vigueur. Tout montant associé à la carte en temps réel après votre utilisation préalablement autorisée sera supprimé par Allianz.

Confidentialité

Nous pourrions divulguer certains renseignements au sujet de la carte ou des transactions effectuées à de tierces parties :

1. Lorsque nécessaire pour conclure une transaction;
2. Afin de respecter les exigences d'un organisme gouvernemental, d'une ordonnance de la cour ou de toute autre obligation légale ou administrative;
3. Si vous nous donnez votre consentement par écrit;
4. À nos sociétés affiliées, nos vérificateurs, fournisseurs ou avocats au besoin;
5. Sous forme abrégée et si nécessaire pour remplir nos obligations.

Besoin d'aide?

Communication

Vous acceptez de payer (sans remboursement de notre part) tous les frais qui pourraient vous être facturés par votre fournisseur de services sans fil pour tout appel ou messagerie texte (SMS) échangée entre Allianz et vous.

Responsabilité

Vous êtes seul responsable de l'acquisition de n'importe quel appareil, connexion sans fil et accès Internet, ou autres éléments nécessaires pour vous permettre d'utiliser la carte en temps réel ou d'y accéder. Tous les frais et dépenses sont votre responsabilité exclusive. Nous ne sommes pas responsables de la qualité, de la sécurité, de la légalité ou de tout autre aspect de tous biens ou services achetés avec votre carte.

Droits de propriété

Tous les droits de propriété de la carte en temps réel, y compris le contenu, sont conservés par Wirecard Bank Limited ou ses fournisseurs autorisés ou par Allianz, ses sociétés affiliées et leurs concédants de licences et, le cas échéant, ces droits sont protégés par des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle et commerciale et autres droits de propriété. Tous droits non expressément accordés à vous par le biais de ces modalités et conditions sont conservés par Allianz, ses sociétés affiliées et leurs concédants de licences. Rien dans ces modalités et conditions ne vous concède un droit d'utilisation des marques de commerce, marques de service ou logos d'Allianz, de ses affiliés ou de toute autre tierce partie.

Droit de résiliation de la carte en temps réel

Allianz se réserve le droit d'annuler, de révoquer ou de ne pas renouveler la carte en temps réel pour toute raison légitime y compris, mais sans s'y limiter, pour non-conformité avec les responsabilités, les modalités et les conditions prévues par la présente entente. Allianz ne tolérera à aucun moment, le harcèlement ou l'intimidation de ses associés, ses fournisseurs de service ou autres représentants d'Allianz, ou un comportement ou un langage menaçant ou injurieux à l'endroit de ceux-ci.

Renonciation

Notre manquement ou retard à exercer ou à appliquer toute disposition ou tout droit énoncé dans les présentes modalités et conditions ne pourra être considéré comme une renonciation à cette disposition ou ce droit.

Entente intégrale

Les présentes modalités et conditions constituent l'intégralité de l'entente entre Allianz et vous en ce qui concerne l'utilisation de la carte en temps réel. Les présentes modalités et conditions ne modifient pas les modalités de votre police d'assurance.

Dissociabilité

Allianz et vous convenez que si toute disposition des présentes conditions est réputée illégale, nulle ou inapplicable pour quelque raison par un tribunal compétent, alors cette disposition sera jugée séparable des présentes modalités et conditions et n'affectera pas la validité et l'applicabilité des autres dispositions.

Interprétation

Les titres et sous-titres apparaissent pour plus de commodité seulement et ne doivent pas être considérés à des fins d'interprétation.

Besoin d'aide?

Relation entre les parties

Rien de ce qui est contenu dans les présentes modalités et conditions ne pourra être interprété comme créant une entreprise commune, un partenariat, une relation de travail ou une relation de mandataire entre vous et Allianz ou ses filiales. Vous n'avez aucune autorité pour entraîner toute obligation ou adresser toute représentation au nom d'Allianz ou de ses sociétés affiliées.

Indemnisation

Sous réserve de la loi applicable, vous acceptez d'indemniser, de défendre et de mettre Allianz, ses sociétés affiliées et ses fournisseurs de services hors de cause de toute perte, responsabilité, réclamation ou demande, y compris les frais et les honoraires raisonnables d'avocats engagés en raison de votre violation des présentes modalités et conditions, ou qui en découlent.

Loi applicable

Les lois de l'Ontario et les lois du Canada applicables en Ontario, à l'exception de toute règle ou de tout principe de conflits de lois qui en dispose autrement, régissent les présentes modalités et conditions. Tout comme vous, nous nous en remettons irrévocablement à la juridiction des tribunaux de l'Ontario, qui auront la compétence non exclusive quant à toute question découlant des présentes modalités et conditions.

Force majeure

Allianz et ses sociétés affiliées, ne sont pas responsables de tout manquement ou retard dans l'exécution de toute obligation en vertu de la présente convention si le défaut ou retard est dû à la survenance de tout événement qui i) échappe à son contrôle raisonnable, ii) ne pourrait pas raisonnablement avoir été prévu ou anticipé iii) affecte matériellement l'exécution de toute obligation en vertu des présentes modalités et conditions.

Communiquez avec nous pour toute question, plainte ou préoccupation.

Téléphone : +1.800.995.1662

Télécopieur : +1.416.340.7152

Courriel : privacy@allianz-assistance.ca

Adresse :

Protection de la vie privée
Allianz Global Assistance
4273 King Street East
Kitchener (Ontario)
N2P 2E9

Besoin d'aide?